

**À l'attention de la Présidence paritaire de la Commission
Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle**

PDCE/CL 24.69

P.J : Appel à projets 2024

Paris, le 25 mars 2024

Objet : L'Opco EP lance son 5ème appel à projets à destination des OFA pour investir dans les équipements pédagogiques.

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs, les Vice-présidents,

Nous avons le plaisir de vous informer du lancement, pour la cinquième année consécutive, de l'appel à projets Opco EP destiné à soutenir les Organismes de Formation Apprentissage (OFA) dans leur effort d'investissement pour les équipements nécessaires à la réalisation des formations sur le champ d'activité des métiers de l'Opco EP.

Engagés sur l'ensemble du territoire, cette démarche offre aux OFA la possibilité d'investir dans des équipements pédagogiques. Conscients de l'importance et de l'impact de cette intervention, nous souhaitons partager avec vous les conditions mises en œuvre, dont le détail est repris dans le document en pièce jointe.

3 axes principaux d'investissements ont été retenus pour 2024 :

- **Axe 1 :** Équipements pédagogiques en lien avec les métiers et formations du champ d'activité de l'Opco EP.
- **Axe 2 :** Investissements pédagogiques (matériels ou immatériels) favorisant l'inclusion d'apprentis en situation de handicap dans les formations préparant aux métiers du champ d'activité de l'Opco EP.
- **Axe 3 :** Investissements visant à accompagner l'ouverture d'une nouvelle section d'apprentissage sur un métier du champ de l'Opco EP, si le territoire n'en est pas pourvu.

Pour leurs projets, les OFA devront justifier et/ou argumenter de la prise en compte de la dimension environnementale et transition énergétique de leurs projets.

Les OFA peuvent déposer leur demande d'investissement via notre site internet opcoep.fr à partir du 26 mars 2024 et jusqu'au 30 avril 2024.

Les projets éligibles vous seront communiqués à partir du mois de juin ainsi qu'à la Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP concernée.

L'avis formalisé et argumenté de la CPNEFP devra être transmis au plus tard le 30 septembre 2024 à Opco EP afin d'être examiné par la Commission Apprentissage et Professionnalisation pour proposition finale de cofinancement au Conseil d'administration.

N'hésitez pas à consulter le bilan des réalisations des appels à projets 2020/2021 (<https://investissements-cfa.opcoep.fr/>).

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre concours à la réalisation de ce nouvel appel à projets.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents, les Vice-présidents, nos salutations les plus sincères.

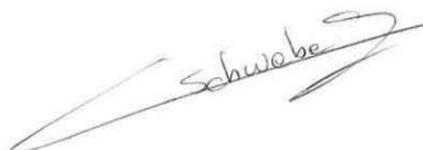
Aline MOUGENOT

Présidente d'Opco EP



Céline SCHWEBEL

Vice-Présidente d'Opco EP



OPCO des Entreprises de Proximité

4 rue du Colonel Driant • 75046 PARIS Cedex 01 • opcoep.fr

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris • Siret n°879 036 895 000 16 • code APE 9499Z

OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES AGRÉÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 29.03.2019